

Nos tarifs 2026 « Aide sociale »

HEBERGEMENT

* Vous êtes domicilié dans le département de l'Allier et bénéficiaire de l'aide sociale :

Tarif Journalier, hébergement permanent chambre simple : **64.93 €**

Tarif Journalier, hébergement permanent chambre double : **62.26 €**

Comprenant : - le Tarif hébergement chambre simple : 58.56 €
ou le Tarif hébergement chambre double : 55.89 €
- le Ticket Modérateur ou Gir 5/6 : 6.37 €

Tarif Journalier, hébergement temporaire chambre simple : **54.93 €**

Tarif Journalier, hébergement temporaire chambre double : **52.26 €**

Comprenant : - le Tarif hébergement chambre simple : 58.56 €
ou le Tarif hébergement chambre double : 55.89 €
- le Ticket Modérateur ou GIR 5/6 : 6.37 €
- Participation du Conseil Départemental - 10 €

* Vous n'êtes pas domicilié dans le Département de l'Allier et êtes bénéficiaire de l'aide sociale :

TARIF Journalier en fonction de votre groupe de dépendance :

Soit :

Le tarif hébergement : 58.56 € (ou 55.89 €) + 23.66 € Dépendance Gir 1/2 : 82.22 €

Le tarif hébergement : 58.56 € (ou 55.89 €) + 15.01 € Dépendance Gir 3/4 : 73.57 €

Le tarif hébergement : 58.56 € (ou 55.89 €) + 6.37 € Dépendance Gir 5/6 : 64.93 €

Tarif – de 60 ans : 78.54 €

Tarif réservation : 38.18 € / jour

Le jour de votre admission, vous devrez verser un mois d'avance au Trésor Public de MONTLUCON :

Hébergement permanent :

- un dépôt de garantie (avance) correspondant à 31 jours du tarif en vigueur : **2 012.83 €** soit 31 jours à 64.93 € (**1 930.06 €** si chambre double)

Hébergement temporaire supérieur à 1 mois* :

- un dépôt de garantie (avance) correspondant à 31 jours du tarif en vigueur : **1 702.83 €** soit 31 jours à 54.93 € (**1 620.06 €** si chambre double)

* Si hébergement temporaire inférieur à 1 mois : nombre de jour x (tarif hébergement journalier correspondant + GIR 5/6)

EN CAS D'HOSPITALISATION

Forfait hospitalier : **20 €**

* Vous êtes domicilié dans le département de l'Allier :

Les 3 premiers jours : minoration du GIR 5-6

A partir du 4^{ème} jour : minoration du GIR 5-6 + forfait hospitalier

(Ce mode de facturation peut varier selon les autres départements).

AUTRES TARIFS

Libération de chambre après décès :

38.18€ (max 6 jours après décès)

Chambre mortuaire :

38.18€ (à partir du 4^{ème} jour)

Repas visiteurs :

7.00€ (jour normal)

13.00€ (jour de fête)

Pécule dans le cas d'une Aide sociale

125€ (par mois)